Nations Unies S/PV.8703



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8703e séance

Mercredi 15 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Mogashoa
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/983)

20-01131 (F)







La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/983)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. M. Dramé participe à la présente séance par visioconférence depuis Bamako.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/983, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je vous remercie Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de m'adresser au Conseil en présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiébilé Dramé, pour parler de l'évolution récente de la situation au Mali. Je salue M. Dramé.

La situation sécuritaire au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel se détériore à un rythme très préoccupant. La semaine dernière, 18 soldats de la paix ont été blessés lors d'une attaque contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Tessalit, et récemment 89 soldats nigériens ont été tués lors d'une attaque contre leur base près de la frontière malienne. Le 4 janvier, 14 enfants ont perdu la vie dans une attaque contre un autobus près de la frontière malienne dans le nord du Burkina Faso. Les groupes terroristes prolifèrent dans les régions de Ménaka et Gao. Nous avons assisté à une augmentation des attaques aux engins explosifs improvisés contre nos convois, attaques qui ont occasionné plusieurs blessés parmi les Casques bleus. Ces incidents se produisent quasi quotidiennement, en tout cas très régulièrement. Je note d'ailleurs que les mesures de protection que la force a prises depuis maintenant plus d'un an ont permis de limiter le nombre de tués. Bien entendu, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Le terrorisme continue d'alimenter la violence intercommunautaire dans le centre du Mali. Nous comptons actuellement plus de personnes déplacées souffrant de la faim dans la région de Mopti que par le passé.

Sur le plan politique, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été lente et irrégulière. Des décisions importantes ont dû être reportées à cause de désaccords entre et parmi les parties signataires. Cependant, il y a eu aussi des avancées significatives. Le dialogue national inclusif s'est conclu à Bamako le 22 décembre, neuf mois après l'annonce de sa tenue. Le processus a parfois été ardu, mais les consultations dans le cadre du dialogue ont été approfondies et ouvertes à tous, sans sujet tabou. Je félicite le Gouvernement malien et toutes les parties prenantes qui ont participé de manière pacifique et constructive à travers le pays. Leurs idées, opinions et préoccupations sont importantes et devront être prises en compte pour aller de l'avant. Je suis particulièrement encouragé par la forte participation des femmes à cet exercice. Il n'y a pas de paix durable sans leur contribution. Je félicite également la Coordination des mouvements de l'Azawad d'avoir rejoint les dernières étapes du dialogue et de sa contribution aux débats. Nous regrettons toutefois l'absence de partis de l'opposition au dialogue national.

La conclusion du dialogue national inclusif est une évolution bienvenue. Il est maintenant important que le Gouvernement malien respecte son engagement de mettre en œuvre le résultat et continue de tendre la main aux membres de l'opposition. Cela nécessitera de tracer une voie claire pour l'avenir, y compris l'adoption et la mise en œuvre d'un calendrier électoral et de réforme révisé, ainsi que la tenue d'élections législatives et d'un référendum constitutionnel. Nous exhortons tous les acteurs politiques à travailler ensemble de manière constructive pour mettre en œuvre les conclusions du dialogue. Le peuple malien a besoin de voir et de sentir que sa voix a été entendue et que ses préoccupations sont prises en compte.

Nous espérons que la conclusion du dialogue donnera également une impulsion nouvelle et urgente à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il est maintenant important que le Comité de suivi de l'Accord reprenne ses réunions, et je salue à cet égard la tenue prochaine d'une session de haut niveau du Comité le 19 janvier. Il est essentiel que les parties signataires saisissent cette occasion pour convenir des prochaines étapes concrètes pour atteindre les objectifs fixés par la résolution 2480 (2019). Des progrès importants ont été accomplis, notamment le désarmement et l'intégration d'ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité et la création du cadre juridique pour l'établissement de la zone de développement économique des régions du nord. Mais il faut faire davantage dans un contexte où les défis croissants en matière de sécurité risquent de contrarier les progrès durement acquis depuis la signature de l'Accord de paix.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La mise en œuvre rapide et approfondie de l'Accord de paix reste la seule option viable pour la stabilisation du Mali. Il fournit un cadre pour procéder aux réformes politiques et institutionnelles nécessaires afin de rétablir et de décentraliser l'autorité de l'État et de bâtir un État malien qui reflète la diversité et les intérêts de tous les citoyens. L'Accord de paix établit également des mécanismes permettant de répondre aux plaintes des Maliens qui se sentent exclus de la vie politique et du développement économique du pays et qui n'ont guère d'espoir pour l'avenir.

Le redéploiement des unités reconstituées des forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord du Mali reste une priorité urgente. Le 6 janvier, les autorités maliennes ont commencé à déployer le premier bataillon reconstitué de Bamako à Kidal via Gao. Il devrait arriver à Kidal avant la fin du mois. Il s'agit d'un pas important vers le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays.

Le déploiement des unités reconstituées ouvrira également la voie au rétablissement d'une administration et de services publics plus efficaces dans le nord, avec notamment des fonctionnaires de justice, des enseignants et des agents sanitaires. Je félicite les parties maliennes d'être parvenues à un accord sur les modalités de ce redéploiement, ainsi que des progrès accomplis à ce jour. La poursuite de leur engagement et leur persévérance seront essentiels pour atteindre cet objectif important.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Annadif et les collègues de la MINUSMA, qui ont apporté un soutien essentiel au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, facilitant le déploiement de ces unités à Kidal et, à terme, dans tout le nord du pays, ce qui démontre une fois de plus le rôle essentiel joué par la MINUSMA pour créer les conditions nécessaires au déroulement du processus de paix.

Ces derniers mois, conformément à la résolution 2480 (2019), la MINUSMA a fait tout son possible pour mettre en œuvre sa deuxième priorité stratégique dans le centre du pays, tout en continuant d'exécuter des tâches à l'appui de sa première priorité stratégique dans le nord. Le renforcement de sa présence et de son activité dans la région de Mopti ont contribué à prévenir une nouvelle escalade des violences intercommunautaires et le déclenchement de massacres à grande échelle.

L'établissement de bases opérationnelles temporaires a renforcé la capacité de la Mission d'assurer la sécurité, de protéger les populations locales et de faciliter le retour des forces de sécurité nationales et des services publics dans les cercles de Koro, Bankass et Bandiagara. Les récentes visites effectuées dans la région de Mopti par les autorités maliennes et la MINUSMA ont encore resserré la collaboration entre la Mission et le Gouvernement hôte.

Du fait de l'attention accrue qu'elle a accordée au centre du Mali, la MINUSMA a été contrainte de détourner des capacités essentielles de Gao à Mopti, notamment des moyens aériens, sa force de réaction rapide et des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, comme indiqué dans le rapport (S/2019/983). La MINUSMA ne peut mettre en œuvre sa priorité stratégique supplémentaire dans le centre sans ressources supplémentaires. Toute tentative de le faire a entraîné des lacunes dangereuses dans les régions du nord du Mali où la présence de la Mission est essentielle et requise d'urgence, comme à Ménaka et à Gao.

Pour régler ce problème, la MINUSMA a élaboré un plan viable d'adaptation de ses composantes en tenue dans les limites des effectifs militaires et de police autorisés, en tenant compte des besoins de la composante civile pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat dans le centre et le nord du Mali.

Le plan fait partie intégrante d'une stratégie globale visant à appuyer et à renforcer les bons offices, la

médiation, les efforts de réconciliation, le renforcement des capacités, ainsi que l'appui technique et logistique de la Mission aux autorités maliennes afin de stabiliser et de sécuriser les agglomérations du centre et de créer des conditions favorables au rétablissement et à l'expansion de l'autorité de l'État dans tout le pays ainsi qu'à la fourniture des services sociaux de base pour que ceux qui ont le plus souffert – les Maliens ordinaires – puissent enfin récolter les fruits du processus de paix.

Le plan prévoit la création d'un groupement tactique mobile, qui permettra à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat et de mieux protéger les civils. Il rendra la MINUSMA plus agile, plus souple et plus mobile grâce à des unités adaptées, des capacités renforcées et, surtout, une mobilité aérienne accrue. Le plan est ambitieux et le succès de sa mise en œuvre dépend de l'appui du Conseil et des autres États Membres, des pays fournisseurs de contingents et de forces de police, du Gouvernement hôte et d'autres partenaires.

Il sera difficile d'obtenir les capacités requises, mais j'insiste sur le fait qu'elles sont indispensables pour que la MINUSMA puisse s'acquitter de son mandat. Le plan fait également partie intégrante des efforts visant à améliorer plus encore la performance de la Mission. C'est pourquoi j'appelle tous les partenaires à en appuyer la mise en œuvre et à aider le Secrétariat à mobiliser les ressources et les capacités nécessaires pour que la MINUSMA reste adaptée à ses objectifs.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre le plan et s'acquitter de son mandat, la Mission a besoin de toute urgence de terrains supplémentaires à Gao et à Mopti. J'exhorte le Gouvernement malien à les mettre à disposition le plus rapidement possible, conformément aux discussions en cours.

Nonobstant des capacités accrues et sophistiquées, la MINUSMA ne sera efficace et efficiente que dans la mesure souhaitée par les parties et les partenaires. La volonté politique reste le principal facteur d'efficacité de toute opération de maintien de la paix. C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les dirigeants maliens pour qu'ils fassent preuve de l'esprit d'initiative nécessaire et œuvrent de concert pour relever les défis auxquels leur pays est confronté avec l'appui de la communauté internationale.

(*l'orateur reprend en français*)

Enfin, la MINUSMA n'est qu'un élément d'une réponse collective plus large pour lutter contre l'instabilité, la violence et leurs causes profondes au Mali et dans la région du Sahel et pour protéger les civils. Nous sommes encouragés par l'engagement ferme exprimé par les chefs d'État des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de lutter contre le terrorisme au Mali et dans la région du Sahel avec d'autres présences internationales à leurs côtés. Les forces nationales et internationales jouent un rôle essentiel et leur contribution reste fondamentale, même si une solution militaire à elle seule ne sera pas suffisante pour résoudre les problèmes auxquels le Mali et la région sont confrontés.

L'ONU reste profondément déterminée à travailler avec tous ses partenaires pour lutter contre les causes profondes du terrorisme, de l'instabilité et de la violence au Mali et au Sahel. Dans le cadre de son engagement dans le Sahel, la mission n'a ménagé aucun effort pour fournir à la Force conjointe du G5 Sahel un soutien opérationnel et logistique conformément aux résolutions 2391 (2017) et 2480 (2019) et a répondu favorablement à toutes les requêtes qu'elle avait reçues de la Force conjointe.

Jusqu'à présent, la Force conjointe, cependant, n'a pas été en mesure de tirer pleinement parti de ce soutien, car elle n'a notamment pas les moyens de transporter des articles consommables essentiels fournis par la MINUSMA à tous ses secteurs et contingents. Par conséquent, nous sommes prêts à mettre en œuvre des solutions plus créatives et proactives pour faire en sorte que l'appui nécessaire parvienne à la Force conjointe dans le cadre du mandat existant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix pour sa présentation.

Six mois après l'adoption de la résolution 2480 (2019), notre séance ce jour est l'occasion d'un bilan d'étape. Je souhaite insister sur trois points.

Le premier porte sur la situation sécuritaire. Au Sahel, la donne a changé. Nous assistons désormais à une extension géographique et à une mutation de la menace. Les groupes terroristes ne cessent de s'adapter. À défaut de pouvoir contrôler un territoire, ils veulent empêcher le retour de l'État. Si les populations civiles sont les premières victimes, les soldats sahéliens ont

également accusé de lourdes pertes. Je salue la mémoire de ces victimes et de ces combattants.

Face à cette situation, la France a jugé qu'il était important et urgent de réagir. Elle a organisé lundi à Pau un sommet avec les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), auquel ont également participé le Secrétaire général et des représentants de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie. À l'issue de ce sommet, nous avons décidé ensemble de mettre en place une coalition pour le Sahel. L'objectif militaire, c'est d'affaiblir durablement les mouvements terroristes. L'objectif politique, c'est d'assurer le retour de l'État dans toutes les régions du Sahel, aussi bien à Kidal que dans le nord du Burkina Faso.

La France invite l'ensemble des pays et organisations intéressés à rejoindre cette initiative. Elle sera organisée en quatre piliers : la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité des pays du Sahel, l'appui au retour de l'État et le développement économique et social. Plusieurs actions que nous menons avec nos partenaires de l'Union européenne, en particulier l'Allemagne, s'inscrivent déjà dans ce cadre. Je pense notamment à l'Alliance pour le Sahel, mais aussi au Partenariat pour la stabilité et la sécurité au Sahel.

Il s'agit donc bien d'accroître notre soutien aux pays du G5 Sahel, mais aussi de les encourager à réformer en matière de sécurité, bien sûr, mais aussi de gouvernance et de droits de l'homme. C'est à ces conditions que nous parviendrons à éradiquer le terrorisme. Cette coalition sera basée sur l'efficacité et les résultats. Les chefs d'État se retrouveront à Nouakchott en juin prochain pour faire un suivi précis de la mise en œuvre de la coalition et du respect des engagements réciproques.

Mon second point concerne le processus de paix et la situation politique au Mali. Le dialogue national inclusif a constitué une étape importante. Le caractère constructif des échanges des mouvements signataires avec les autres participants sur l'Accord de paix est un bon signal pour la suite. Il est positif que de nombreuses femmes aient participé à l'exercice. La mise en œuvre de l'Accord de paix a connu certains progrès. Le redéploiement, au nord, des premières unités de l'armée malienne reconstituée est en cours. Une première étape doit être le déploiement dans la ville de Kidal, d'où l'armée et l'administration maliennes sont absentes depuis trop longtemps.

La France salue la tenue annoncée, le 19 janvier prochain, d'un comité de suivi de l'Accord alors que les travaux de cette instance étaient interrompus depuis août. Il faut profiter de ce contexte pour avancer sur les autres mesures attendues : achever le transfert de 30 % des ressources de l'État aux autorités locales, mener un projet-pilote de développement au Nord, ainsi que garantir la participation des femmes au processus. Sur tous ces aspects, le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) demeurera crucial et il est indispensable qu'elle dispose des ressources nécessaires pour remplir ses missions.

L'accord d'Alger doit demeurer notre horizon. Il fournit le seul cadre pour une réconciliation durable entre les Maliens, qui est une condition impérative de la stabilisation du pays. Comme le Conseil l'a énoncé à plusieurs reprises, ceux qui entravent sa mise en œuvre s'exposent à des sanctions.

Je souhaite, enfin, revenir sur les critiques contre les partenaires internationaux, et notamment contre la MINUSMA. Celle-ci demeure une composante essentielle du dispositif international au Mali. Elle remplit des fonctions qu'aucun autre acteur n'est en mesure d'assurer, qu'il s'agisse de la protection des civils, du soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix ou encore de l'appui logistique à la Force conjointe du G5 Sahel. Le tribut qu'elle a payé est extrêmement lourd, et je salue l'engagement des pays fournisseurs de contingents et de leurs soldats. Face à cette situation, il est important de mieux communiquer sur les actions respectives des différents acteurs internationaux au Mali. Pour autant, il est important aussi d'entendre les critiques et de voir comment améliorer les choses. C'est en ce sens que la France salue le projet d'adaptation de la Force de la MINUSMA. Il s'agit d'accroître la mobilité et la flexibilité de la Force pour la rendre mieux à même de remplir son mandat et de protéger les civils. C'est une proposition ambitieuse, mais elle est pertinente. La France encourage l'ensemble des membres du Conseil à la soutenir.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais, à travers vous, Monsieur le Président, présenter mes sincères remerciements au Secrétaire général adjoint Lacroix pour son excellent exposé, dans lequel il a bien voulu décliner le plan de renforcement, notamment de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en vue de la rendre encore plus opérationnelle et plus efficace.

Je suis heureux de prononcer cette déclaration au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie, sur ce point très important de l'ordre du jour, qui porte sur la situation au Mali.

Je souhaite mettre l'accent sur trois points, comme l'Ambassadeur de France, mais certainement pas autour des mêmes questions, mais il s'agit de trois points également dans ma déclaration.

Nous apprécions tout d'abord les efforts internationaux et régionaux pour la paix, la sécurité et la stabilité au Mali, y compris les efforts de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine et des organisations régionales et sous-régionales africaines, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui ont toujours placé la sécurité au Mali en tête de leur ordre du jour.

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport (S/2019/983) contenant des informations pertinentes sur les récents développements au Mali sur les plans politique, sécuritaire et de développement, et apprécions grandement le travail effectué au niveau du Secrétariat, de la MINUSMA et des entités des Nations Unies au Mali et dans la région pour aider à relever les défis multiples et complexes auxquels le Mali et la région sont aujourd'hui confrontés. Nous nous inclinons devant la mémoire de toutes les victimes des attaques terroristes au Mali et dans la région du Sahel, dont les populations civiles et les éléments des forces de défense et de sécurité nationales dans les rangs de la MINUSMA, du G5 Sahel et de toutes les forces internationales alliées.

Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, notamment dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles, avec l'organisation réussie, du 14 au 22 décembre 2019, du dialogue national inclusif, qui a enregistré la participation de plus de 3 000 participants, y compris les représentants des mouvements signataires de l'Accord – la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger; des questions de défense et de sécurité, avec l'intégration de 1 330 ex-combattants des mouvements signataires et membres du Mécanisme opérationnel de coordination; et l'adoption du Plan d'action du Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité; la promulgation de l'ensemble des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la zone de développement des régions du nord du Mali; la mise en place d'un fonds de développement durable doté de 72 millions de dollars; de la réconciliation nationale, avec la promulgation de la loi d'entente nationale; et le début des auditions des victimes, en décembre 2019.

Dans l'esprit des progrès récemment enregistrés, nous saluons les appels lancés par le Président de la République et le Gouvernement malien aux populations afin qu'elles continuent d'apporter leur soutien aux forces internationales engagées sur le terrain.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux à renforcer leur soutien au Gouvernement malien dans la mise en œuvre de l'Accord dans un contexte, comme le Conseil le sait, particulièrement difficile. À notre avis, la situation au Mali, ainsi que dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, nécessite de toute urgence que des efforts concertés soient déployés pour aider les forces de défense et de sécurité par le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles, et de renseignement. Ces types de mesures aideront sans aucun doute les autorités maliennes à rétablir leur contrôle et leur influence sur l'ensemble du territoire national et à reprendre la fourniture des services sociaux indispensables pour les populations.

Nous saluons également la stratégie de la MINUSMA visant à accroître sa mobilité et son soutien aux populations du Centre. À cet égard, nous appuyons la deuxième priorité stratégique énoncée dans la résolution 2480 (2019) relative au renouvellement du mandat de la MINUSMA, qui préconise de fournir un appui aux autorités maliennes dans leurs efforts pour protéger les civils dans le centre du pays.

L'intensification des actions et des attaques récurrentes des groupes armés terroristes dans les régions du Nord et du Centre du Mali, ainsi que dans la zone des trois frontières Burkina-Mali-Niger, est une cause de réelle préoccupation. Au Niger par exemple, toutes les attaques perpétrées dans les régions de Tahoua et de Tillabéry, dont celles récentes d'Inates et de Chinégodar qui ont fait respectivement 71 et 89 morts, proviennent des regroupements terroristes sévissant dans la zone frontière avec le Mali. C'est pourquoi, il est urgent que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali soit accélérée dans le cadre du Comité de suivi de l'Accord et que la présence de l'État malien soit effective sur l'ensemble du territoire malien.

Je voudrais aussi et surtout lancer un vibrant appel aux partenaires afin qu'ils honorent leurs engagements à l'égard de la Force conjointe du G5 Sahel. C'est le lieu pour moi de saluer l'élargissement de l'arrangement technique tripartite MINUSMA, Union Européenne, et Force conjointe du G5 Sahel, aux autres zones d'opérations et aussi rappeler, pour une question d'efficacité, la nécessité d'associer préalablement la Force conjointe quant à l'acheminement des soutiens qui lui sont destinés. Et j'apprécie, à cet égard, les commentaires que le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, a faits à ce sujet. Nous proposons que cet acheminement soit fait à travers les canaux des organes de l'ONU existant déjà dans les pays concernés.

Dans le même ordre d'idées, nous invitons la communauté internationale, particulièrement les Nations Unies, à prendre en compte, au regard de leur pertinence, les conclusions du sommet de la CEDEAO, à Abuja, qui a adopté un plan d'action 2020-2024 avec une dotation initiale, des pays membres, de 2,3 milliards de dollars, dont 1 milliard qui sera prélevé sur fonds propres.

En conclusion, nous appelons les partenaires régionaux et internationaux à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui. Nous considérons cette stratégie comme un élément clef des efforts internationaux et nationaux pour une paix, une stabilité et un développement durables au Mali en particulier, et dans la région du Sahel en général.

Je voudrais enfin m'associer au contenu de l'intervention de l'Ambassadeur de la France, Nicolas de Rivière, sur les décisions prises le 13 janvier à Pau entre les Présidents des pays du G5 Sahel et celui de la France, avec la participation, notamment, du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Commission de l'Union africaine, des responsables de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Mme Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

En juin dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2480 (2019). Son objectif était d'encourager le Gouvernement malien et les groupes armés signataires à donner suite aux objectifs fixés dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et à progresser vers leur réalisation. Six mois plus tard, les avancées que nous avions espérées ne se sont toujours pas concrétisées, ce qui est une illustration frappante du peu de progrès véritables faits dans le processus de paix. L'inaction des signataires n'est pas sans conséquences. Des civils maliens sont tués, mutilés et enlevés en toute impunité. Le nombre de déplacés dans le pays a doublé l'année dernière, et aujourd'hui, des millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, et 30 % de la population de malnutrition.

En outre, l'insécurité physique et la criminalité limitent l'accès de l'ONU et des organisations non gouvernementales aux populations vulnérables aux fins de la fourniture d'une aide vitale. Ces difficultés d'accès suscitent des préoccupations importantes au regard des principes humanitaires et, éventuellement, du droit international humanitaire. C'est dans ce contexte que les groupes terroristes profitent des espaces non gouvernés, exploitent le mécontentement et alimentent les conflits intercommunautaires.

Les soldats de la paix des Nations Unies sont confrontés à de formidables dangers, comme nous l'a rappelé l'incident dans lequel 18 soldats de la paix ont été blessés la semaine dernière à Tessalit, et les Forces armées maliennes subissent des pertes critiques. Nous remercions l'Ambassadeur Konfourou de la détermination sans faille de son pays à instaurer la paix et la sécurité, et nous présentons nos condoléances aux familles pour ces pertes en vies humaines. Les États-Unis rendent hommage à celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime, et nous félicitons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les forces de sécurité internationales qui luttent contre cette crise régionale qui s'aggrave.

Nous saluons et reconnaissons également l'engagement indéfectible de la France au Mali. Les sacrifices consentis par le pays de l'Ambassadeur de Rivière ne passent pas inaperçus, et les États-Unis apprécient à sa juste valeur le rôle de premier plan que joue la France dans la région.

Toutefois, cela fait des années que le Conseil demande aux signataires d'avancer réellement dans la mise en œuvre de l'Accord, leur assignant même des objectifs réalisables. En dépit de notre appui vigoureux, nous continuons d'être témoins de l'inaction et de la détérioration des conditions de sécurité. Il est donc temps que le Conseil commence à définir une autre approche pour faire face à l'instabilité croissante au Mali. À cette fin, je voudrais formuler quelques observations.

Premièrement, nous devons être conscients que les missions de maintien de la paix ne sont pas la réponse aux menaces terroristes grandissantes qui pèsent sur le Mali. Une évaluation claire de la MINUSMA s'impose pour déterminer la façon dont elle peut compléter au mieux les autres activités relatives à la sécurité menées dans la région.

Deuxièmement, nous devons réévaluer le rôle de la MINUSMA s'agissant d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Le succès de la MINUSMA dépend du Gouvernement malien et des groupes armés signataires, mais depuis 2015, les deux parties se montrent peu disposées à mettre en œuvre l'Accord. Nous devons envisager la possibilité que la MINUSMA n'ait plus pour priorité d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord, mais qu'elle se concentre plutôt sur la protection des civils. Cela lui permettrait d'orienter ses ressources vers les centres les plus densément peuplés et les plus importants sur le plan stratégique, où sa présence peut avoir un effet immédiat. En outre, on peut réduire la taille de la Mission, ce qui permettrait aux États Membres d'affecter des ressources à des efforts plus efficaces dans la région. Si les signataires veulent réellement que la MINUSMA continue d'appuyer l'Accord, ils peuvent prouver leur détermination en mettant en œuvre les indicateurs énoncés dans la résolution 2480 (2019) avant le 29 juin, date d'expiration du mandat de la MINUSMA.

Troisièmement, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali doit sanctionner les individus et les entités de toutes les parties au conflit, y compris les responsables gouvernementaux et les membres de groupes armés qui remplissent les critères de désignation aux fins de sanctions.

Quatrièmement, nous devons veiller à ce que la MINUSMA reçoive des contingents et des effectifs de police hautement performants. Les États-Unis sont préoccupés par les informations faisant état de lacunes en matière de formation et de capacités, de restrictions non déclarées et de commandants peu disposés à prendre des risques ou à se conformer aux ordres. Ce type de difficultés, en particulier dans une mission aussi complexe et dangereuse que la MINUSMA, entrave la Mission, aggrave le risque de pertes tant pour les soldats de la paix que pour les civils et étaye les discours sur l'inefficacité des opérations de maintien de la paix. Nous demandons au Secrétaire général de rendre davantage compte de la performance des contingents et des effectifs de police de la MINUSMA, conformément aux exigences énoncées dans la résolution 2436 (2018), afin que les mémorandums d'accord reflètent précisément les exigences de la Mission et de sanctionner rapidement ceux dont les résultats sont insuffisants.

Enfin, toute modification du mandat de la MINUSMA doit être envisagée dans le cadre d'une stratégie de sécurité régionale intégrée et transparente. Les États-Unis saluent les initiatives en cours de leurs partenaires européens et africains, notamment les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, visant à coordonner les activités relatives à la sécurité et à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme. Nous attendons avec intérêt de voir comment ces initiatives renforceront la sécurité régionale et viendront en complément de la MINUSMA.

Les États-Unis souhaitent la paix, la sécurité et un avenir meilleur pour les peuples du Mali, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes déterminés à bâtir cet avenir, et c'est la raison pour laquelle nous sommes le premier contributeur financier à la MINUSMA ainsi que le plus grand bailleur de fonds de la formation préalable au déploiement pour ses contingents. Mais il est grand temps que les citoyens maliens jouissent des fruits de notre engagement et des efforts inlassables des soldats de la paix. Je me réjouis à la perspective de travailler avec les membres du Conseil pour élaborer d'ici au mois de juin prochain une nouvelle approche qui remette en cause le statu quo et qui prépare la voie à un avenir que le peuple malien mérite.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de l'exposé qu'il a présenté.

La Russie est profondément préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité dans de nombreuses régions du Mali au cours des derniers mois. Les informations tragiques faisant état du décès de militaires et de civils aux mains de jihadistes montrent l'ampleur et la gravité des menaces qui pèsent sur le pays et mettent en évidence sa vulnérabilité face aux forces déstabilisatrices que sont le terrorisme, la criminalité organisée et l'idéologie extrémiste.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 demeure un facteur central pour normaliser la situation au Mali. Nous constatons que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de certaines de ses dispositions. Les processus

de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants portent leurs fruits. Nous ne doutons pas que les unités du Mécanisme opérationnel de coordination seront déployées aussi rapidement que possible dans le nord du pays. Nous appelons les autorités maliennes à continuer de renforcer les capacités des forces armées régulières et à reprendre les positions perdues à Ménaka et à Gao.

Nous considérons que le dialogue national inclusif lancé à l'automne constitue une plateforme fédératrice pour définir l'avenir du pays. Toutefois, compte tenu des obligations qui ont été contractées par les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, il est impératif que toutes les forces, sans exception, y participent.

Nous rappelons que des facteurs tels que les niveaux élevés de tensions interethniques, les attaques persistantes commises par des terroristes et des extrémistes et les retards dans le rétablissement des institutions publiques de gouvernance dans le centre et le nord du pays pourraient considérablement ralentir, voire remettre en causer, les avancées positives qui ont été observées. Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire. Les victimes de la violence restent les groupes les plus vulnérables – les femmes, les enfants et les personnes âgées. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités et par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour régler les différends intercommunautaires et désarmer les groupes locaux d'autodéfense.

Le facteur libyen continue d'avoir des effets très négatifs sur la situation au Mali et dans l'ensemble de la région. Ce qu'on appelle le triangle du Liptako-Gourma, situé aux frontières du Mali, du Niger et du Burkina Faso, est devenu notoire parce que c'est là que se conjuguent les plus lourds défis auxquels la région est confrontée. Nous regrettons aussi de constater que la « tumeur maligne » du terrorisme s'étend à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

À cet égard, nous appuyons les mesures concrètes prises par les États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour créer la Force conjointe du G5 Sahel afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que les opérations antiterroristes qu'ils mènent. Nous voudrions en particulier mentionner l'engagement des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à investir d'importantes ressources pour relever les défis croissants en matière de sécurité. Le principe des solutions africaines aux problèmes africains est la pierre angulaire de la consolidation des structures étatiques des États souverains sur le continent. Nous continuons de fournir un appui bilatéral aux pays sahélo-sahariens.

Nous tenons à souligner en particulier le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans la facilitation du processus de règlement. Nous sommes fermement convaincus que la Mission a besoin d'un appui global, surtout dans un environnement où elle doit essentiellement s'acquitter de son mandat sur deux fronts à la fois, dans le centre et dans le nord du Mali. À ce stade, nous ne sommes pas prêts à envisager des options prévoyant une modification profonde de ses paramètres de fonctionnement ou une réduction de ses effectifs.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour sa direction efficace de la MINUSMA.

M[me] King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la participation à la séance du Ministre malien des affaires étrangères, qui nous rejoindra par visioconférence. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé perspicace sur les opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne fermement l'attaque au mortier contre une base militaire à Kidal, dans le nord du Mali. Nous souhaitons un prompt et complet rétablissement à tous les blessés.

La MINUSMA a été chargée du rôle très important d'appuyer les autorités maliennes dans leurs efforts pour appliquer pleinement l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous savons que sur un territoire si vaste, affligé par les difficultés multiples du sous-développement persistant, de plus en plus exacerbées par les changements climatiques, le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dépendent du soutien d'un large éventail d'acteurs, dans la région et au sein de la communauté internationale.

Le succès du régionalisme crée de nombreuses protections qui mettent les États Membres à l'abri des rigueurs d'une économie politique mondiale souvent tumultueuse et en mutation rapide. Toutefois, l'approfondissement de l'intégration doit se fonder non seulement sur la coopération en matière de sécurité, mais

aussi sur l'interdépendance entre l'action humanitaire, le développement et la paix. En fait, sans développement, il ne peut pas y avoir de sécurité. Seuls des changements structurels suscités par l'amélioration des conditions de vie détourneront les personnes de l'attrait des groupes armés, au fur et à mesure qu'elles participeront plus solidement à des activités socioéconomiques légitimes. Nous encourageons nos partenaires et nos amis de la communauté internationale à examiner toutes les options disponibles pour investir dans cette région.

Pour éliminer et prévenir l'extrémisme violent et la prolifération des groupes armés, nous devons garantir l'inclusion, un dialogue ouvert et le retour de la pleine autorité de l'État dans les zones touchées. Par ailleurs, les auteurs d'actes terroristes et extrémistes doivent répondre de leurs actes.

Nous nous félicitons du redéploiement de 1 330 militaires grâce au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration; ils joueront un rôle décisif pour le rétablissement de l'état de droit et de la confiance. Nous partageons également les préoccupations au sujet des difficultés liées à l'application de l'accord de paix. Nous appuyons en particulier le renforcement de la représentation des femmes dans le processus de paix et les autres processus politiques et nous saluons les efforts de la MINUSMA à cet égard.

En outre, nous notons la persistance de graves violations contre les enfants, notamment leur recrutement par des groupes armés. Pour consolider une paix durable pour les générations futures au Mali, nous devons protéger les enfants.

Nous encourageons la MINUSMA à poursuivre ses échanges avec les communautés pour obtenir l'adhésion des communautés et de la population maliennes. En outre, Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie la poursuite et le renforcement du dialogue pour régler la situation au Mali. La tenue de la dernière session du dialogue national inclusif et la volonté exprimée par les mouvements signataires de l'accord de paix de reprendre les réunions du Comité de suivi de l'Accord sont des signes encourageants.

Les difficultés auxquelles la MINUSMA se heurte dans le nord du pays sont compréhensibles étant donné les conditions sur le terrain. Nous pensons que le défi de la mobilité peut être relevé grâce au déploiement des moyens aériens nécessaires pour faciliter les opérations. Saint-Vincent-et-les Grenadines soutiendra les efforts à cette fin.

Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention sur les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité au Mali et dans la sous-région. Nous encourageons le renforcement de la résilience et les stratégies à long terme pour l'adaptation au Mali. La communauté internationale doit également se mobiliser pour apporter son assistance à cet égard.

Enfin, Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe pleinement à la déclaration conjointe des trois membres africains du Conseil de sécurité faite par mon collègue du Niger.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu exprimer notre appui à la déclaration du représentant de la France. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé.

Tout d'abord, nous voudrions condamner énergiquement la vague d'attentats du dernier trimestre de l'année dernière, qui a coûté la vie à 193 soldats maliens. Il s'agit d'une tendance alarmante du fait de la fréquence et de l'ampleur des attaques. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions, notamment les 13 soldats français.

Sur une note positive, nous nous félicitons de l'évolution du dialogue national inclusif attendu depuis longtemps. Il s'agit d'un exercice constructif qui donne à toutes les parties prenantes les moyens de participer au processus de paix et de réconciliation. Nous attendons avec intérêt les résultats de ce dialogue, qui doivent refléter les préoccupations légitimes et les recommandations de la population, et la mise en œuvre de politiques et de mesures basées sur les conclusions du dialogue.

La République dominicaine a toujours défendu le rôle important des femmes dans la prise de décisions et les processus internes, et nous saluons donc la participation active de groupes de femmes et de jeunes au dialogue national inclusif. Nous sommes d'accord avec l'affirmation selon laquelle ce sont les femmes et les jeunes qui paient le plus lourd tribut en cas de conflit, et en conséquence, il ne saurait y avoir de véritable débat sur la paix et le développement sans leur participation dans des conditions d'égalité.

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a effectué une visite au Mali en décembre dernier pour prendre directement connaissance de la situation et nouer un dialogue avec le Gouvernement, les groupes armés, la société civile et d'autres parties intéressées au sujet des difficultés qui se posent et des possibilités de progresser dans ce domaine. Nous profitons de cette occasion pour saluer le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'UNICEF à cet égard. Nous invitons le Gouvernement malien à continuer de renforcer le cadre de protection des enfants et, à cet égard, nous espérons que le projet de loi sur la violence fondée sur le genre, ainsi que la révision du Code de protection de l'enfance, qui érige en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans, seront adoptés dans les meilleurs délais.

Plus de 1 000 écoles sont toujours fermées en raison de l'insécurité persistante, ce qui signifie que plus de 244 000 enfants n'ont pas accès à l'éducation. Nous appelons le Gouvernement malien à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et à tout faire pour que l'éducation des milliers d'enfants touchés puisse reprendre; et nous exhortons les groupes armés à s'abstenir de menacer les enseignants, d'attaquer les écoles ou de les utiliser à des fins militaires.

Maintenant que le processus de dialogue national inclusif est achevé, nous appelons les parties à s'attacher à mettre en œuvre, sans délai, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, sur la base des priorités identifiées dans la résolution 2480 (2019), qui faisaient également partie des conclusions consensuelles du dialogue, notamment la réforme de la Constitution et des institutions, le redéploiement d'unités reconstituées des forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord du Mali , et la participation des femmes – qui sont toujours sous-représentées dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord.

Nous restons très préoccupés par les conditions de sécurité complexes et critiques qui règnent dans le centre et le nord du Mali en raison des violences intercommunautaires et de la prolifération des groupes terroristes qui, chaque trimestre considéré, font des centaines de morts parmi les civils et menacent de déstabiliser toute la région. Nous devons accorder une attention particulière à la désespérance de la population, en particulier des jeunes, ainsi qu'au déficit de sécurité et de justice généré par l'absence d'autorité de l'État, car les groupes extrémistes en profitent pour promouvoir leurs causes et s'arroger davantage de contrôle.

Nous sommes encouragés par les efforts déployés par la MINUSMA, sur la base de la demande du Conseil tendant à l'ajout d'une deuxième priorité stratégique, qui ont permis de renforcer sa présence dans le centre du Mali.

Enfin, nous pensons qu'il est important d'intensifier les initiatives de sensibilisation et de resserrer les relations avec les parties concernées au Mali afin de mieux faire comprendre le travail et le mandat de la MINUSMA, ainsi que le régime des sanctions, car ils n'ont pas d'autre but que de contribuer à la sécurité et au processus de paix et de réconciliation nationale.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Lundi, nous avons tous observé une minute de silence pour les victimes les plus récentes que nous pleurons aux côtés du Niger. Je pense que nous sommes tous conscients qu'elles n'étaient que les dernières victimes en date de la spirale de violence dont nous sommes témoins. À cet égard, je voudrais également faire part ici à l'Ambassadeur du Mali de mes condoléances et de celles du Gouvernement allemand pour toutes les pertes essuyées au sein de la population civile et des forces de sécurité maliennes. Le nombre de victimes au Mali est catastrophique.

À cet égard, je voudrais me tourner vers mon collègue français et, encore une fois, appuyer pleinement ce qu'il a dit tout à l'heure. L'Allemagne travaille en partenariat avec la France et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et elle est fermement déterminée à tenter d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région. Nous soutenons tous les différents résultats recherchés, y compris les aspects économiques et sociaux.

Certes, l'Allemagne condamne les attaques terroristes et elle reste solidaire de ses partenaires du G5 Sahel au Mali, au Niger et dans d'autres pays. Toutefois, dans nos discussions, nous ne devons pas commettre l'erreur de réduire à de seuls aspects militaires la grave menace que nous constatons. Nous devons comprendre les vecteurs de l'extrémisme violent et nous devons reconnaître qu'une partie de la population, comme l'ont mentionné plusieurs collègues, nourrit des griefs légitimes, griefs auxquels il faut remédier.

Nous devons tout faire, et les autorités du Mali et des pays du G5 Sahel doivent également tout faire pour faire prévaloir ce que l'on appelle la bonne gouvernance, pour

lutter contre la corruption, pour lutter contre l'impunité, pour développer le système judiciaire – comme l'a souligné l'Ambassadeur de la République dominicaine tout à l'heure –, pour promouvoir le respect des droits de l'homme et pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Et, comme l'ont également dit les orateurs précédents, il est impératif, bien sûr, de restaurer les institutions de l'État dans toutes les régions du pays.

Nous devons protéger les enfants, et cela comporte deux aspects. Le premier concerne la protection physique des enfants. Les enfants sont les premières victimes de la violence, et je suis sûr que mon collègue belge en parlera. Le second aspect a trait à l'éducation. Chaque fois que j'entends le nombre d'écoles fermées, j'entends un indicateur supplémentaire présageant une augmentation de la violence. En effet, que feront les enfants s'ils ne vont pas à l'école? La réouverture des écoles est donc cruciale.

Comme l'ont déjà dit les représentants de la France, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la République dominicaine, il faut s'attaquer à la question de la participation des femmes – au Gouvernement comme dans le processus de paix. Il faut faire davantage. Je reconnais ce que fait la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sur cette question – et je remercie le Secrétaire général adjoint de ses observations sur ce point. Mais ceux d'entre nous qui étaient à Bamako lors de la mission du Conseil de sécurité l'an dernier se souviennent encore que, lorsque nous avons vu les membres du Comité de suivi, il s'agissait presque exclusivement d'hommes. Il faut faire plus, tout simplement.

Bien évidemment, c'est très personnel, mais je me souviens qu'à la séance à laquelle j'ai participé ici en janvier de l'an dernier (voir S/PV.8445), le Mali avait une femme pour Ministre des affaires étrangères. C'est un Ministre des affaires étrangères que l'on a annoncé aujourd'hui. Ce n'est qu'une indication, mais j'espère qu'il écoutera, d'une manière ou d'une autre, les remarques faites ici ou qu'on les lui transmettra.

Enfin, comme l'Ambassadrice de Saint-Vincent-et-les Grenadines vient de le dire avec beaucoup d'éloquence, l'insécurité climatique et ses effets comptent parmi les moteurs de la violence et d'autres problèmes, et il faut faire davantage à cet égard pour renforcer la résilience.

Pour terminer, je voudrais aborder la MINUSMA. Comme des critiques sont parfois formulées à l'encontre de la Mission, je voudrais d'abord prendre acte de ce que fait la MINUSMA et de ce que fait le personnel de la Mission, et nous reconnaissons que, compte tenu des circonstances difficiles, ils font du bon travail. Cela étant, la MINUSMA ne peut, à elle seule, assurer la sécurité. Elle ne peut le faire qu'en tant que partenaire du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

La MINUSMA continue de s'efforcer d'épauler le Gouvernement malien, notamment en ce qui concerne la police, mais ce soutien doit être fondé sur un plan de développement stratégique global, élaboré par les autorités maliennes avant d'être appuyé par la Mission.

Ma collègue des États-Unis a parlé de réformes ou de propositions visant l'adaptation de la MINUSMA, et nous entendons bien sûr étudier ces propositions avec beaucoup d'intérêt. Pour l'instant, la MINUSMA a un mandat limité, et je pense qu'il faut aussi faire plus pour communiquer sur son mandat, de sorte que l'action de la MINUSMA ne soit pas en butte à des critiques injustifiées. À cet égard aussi, le Gouvernement a un rôle à jouer. Nous, au Conseil, devons veiller à ce que la MINUSMA, indépendamment de son mandat, soit dotée des moyens nécessaires – comme le fait le système des Nations Unies en général. À cet égard, j'appuie également ce qu'a dit M. de Rivière tout à l'heure.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé très détaillé. Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général et à l'ensemble du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sur le terrain.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le Mali présente un des environnements opérationnels les plus difficiles et dangereux pour les soldats de la paix des Nations Unies. Pourtant, en dépit de ces problèmes, la MINUSMA continue d'effectuer un travail remarquable et de montrer la voie, ce pour quoi j'estime qu'elle mérite notre reconnaissance. Cela étant dit, je vais faire trois observations.

Premièrement, il faut accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui reste la solution la plus viable en vue de rétablir une paix et une stabilité durables dans le pays. Nous accueillons

avec satisfaction la conclusion du dialogue national inclusif, qui a abouti à d'importantes résolutions, notamment en ce qui concerne les élections législatives et la réforme constitutionnelle. Nous appelons toutes les parties à poursuivre leurs efforts visant à faire avancer le processus de paix et les réformes clefs. En outre, nous tenons à souligner l'importance du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes en vue de rétablir l'autorité de l'État, en particulier dans le nord du Mali. Nous saluons également la réintégration de 1 330 ex-combattants. Nous espérons que les questions en suspens pourront être réglées et que le plan de redéploiement sera adopté. Il importe également d'accentuer les efforts visant à garantir le fonctionnement des autorités locales et à régler les questions en suspens liées à l'opérationnalisation de la zone de développement des régions du nord.

Deuxièmement, en ce qui concerne les conditions de sécurité, nous prenons note avec préoccupation des activités terroristes, de la prolifération des milices d'autodéfense, des affrontements intercommunautaires et du sentiment négatif de la population à l'encontre des forces internationales. Des efforts doivent être engagés pour remédier à la détérioration des conditions de sécurité. Le rôle des forces de sécurité nationales et internationales est essentiel à cet égard. Nous félicitons la MINUSMA de sa contribution au processus de paix et à la stabilisation de la situation dans le centre. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2019/983), l'attention de plus en plus grande qu'a dû accorder la MINUSMA au centre du Mali impose une pression supplémentaire à la Mission. Alors qu'elle poursuit ses efforts en vue d'adapter et de rééquilibrer ses capacités, elle doit s'orienter vers une approche plus durable.

Nous convenons avec le Secrétaire général que les organisations partenaires sont mieux placées pour mener des opérations de lutte antiterroriste au-delà du mandat et des capacités de la Mission. À cet égard, il importe de renforcer les partenariats efficaces. Il est regrettable qu'en dépit des efforts nationaux, multinationaux et internationaux, les conditions de sécurité ne s'améliorent pas. Cela illustre à nos yeux le fait qu'une solution exclusivement militaire ne suffira pas à régler les problèmes du Mali.

C'est pourquoi, et c'est là ma troisième observation, qui porte sur la nécessité de lutter contre les causes profondes de l'instabilité, l'appui au processus de paix et les efforts visant à améliorer les conditions de sécurité ne se matérialiseront et ne seront efficaces que s'ils se traduisent par une amélioration des conditions de vie de la population malienne. L'atténuation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et la création de perspectives, notamment des activités génératrices de revenus, sont donc essentielles.

Enfin, il est crucial d'obtenir un engagement national pour la mise en œuvre de l'Accord, de rétablir l'autorité de l'État et de remédier aux problèmes humanitaires et de sécurité pour réaliser la paix, la stabilité et le développement durable au Mali.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé détaillé.

L'Estonie appuie fermement les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général.

Je vais axer ma déclaration d'aujourd'hui sur les points suivants : la nécessité de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la détérioration des conditions de sécurité et l'importance de la responsabilisation.

La pleine mise en œuvre de l'Accord de paix reste le fondement du succès du processus de paix au Mali. Cet accord est l'outil principal pour la lutte contre les causes profondes du conflit et le rétablissement de la confiance du peuple malien. Un aspect crucial du processus de mise en œuvre est la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes. Il sera impossible de parvenir à une solution durable sans eux.

Nous saluons la tenue du dialogue national inclusif qui s'est terminé le 22 décembre. Toutefois, la partie la plus importante du processus – la mise en œuvre des conclusions du dialogue national – doit commencer maintenant. Qui plus est, le processus doit contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous comptons sur le dynamisme du Gouvernement malien et la volonté politique de toutes les parties pour faire avancer ce processus.

Nous suivons avec une profonde préoccupation les tendances négatives signalées dans le pays, en particulier la détérioration continue des conditions de sécurité dans le centre. Le nombre croissant d'attaques terroristes contre des civils, les attaques ciblées contre des avant-postes militaires et le ressentiment grandissant envers la présence internationale sont extrêmement préoccupants. Pas plus tard que la semaine dernière,

la base de la MINUSMA à Kidal a été la cible d'une nouvelle attaque. Ces attaques terroristes sont tout simplement inacceptables.

Nous convenons qu'il est important d'impliquer efficacement la communauté locale. Sa confiance et son acceptation sont indispensables à la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA dans l'optique d'une transition durable. Nous félicitons la MINUSMA des mesures qu'elle a prises à ce jour. Cependant, ce défi reste fondamental et exige d'adopter une approche rigoureuse et intégrée ainsi que de renforcer la coopération avec les acteurs pertinents.

La lutte contre le terrorisme au Mali repose sur une coopération transfrontières efficace entre les organisations régionales et sous-régionales, les pays de la région et les acteurs internationaux. Il est important que le Mali et ses voisins assument la prise en charge intégrale de la lutte contre le terrorisme. Nous saluons les efforts de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et nous préconisons de poursuivre son opérationnalisation. L'Estonie appuie les initiatives de lutte antiterroriste au Sahel en contribuant à l'opération Barkhane dirigée par la France. Le Parlement estonien a récemment décidé de multiplier quasiment par deux le nombre de soldats déployés au sein de cette opération.

Enfin, je souhaite aborder la question de la responsabilisation. Les parties impliquées dans des violations graves des droits de l'homme, celles qui alimentent les tensions intercommunautaires, et les auteurs de crimes contre les civils et les soldats de la paix doivent être traduits en justice. Non seulement une lutte continue et de principe contre l'impunité permettra d'amener les responsables à rendre des comptes, mais elle représente également un outil puissant qui permettra de renforcer la confiance et de tracer un chemin vers une paix durable.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord saluer la participation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali par visioconférence. Je tiens également à remercier Jean-Pierre Lacroix pour son exposé, et à travers lui l'ensemble du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

À nouveau, au cours des derniers mois, de nombreux civils et soldats sont morts au Mali. Des nations partenaires et amies du Mali ont également perdu des hommes au service de la paix. Au nom de la Belgique, je tiens ici à leur exprimer nos condoléances et notre solidarité.

Certaines évolutions positives au Mali sont à saluer, notamment la tenue du dialogue national inclusif ouvert à tous, une baisse des violences intercommunautaires dans le centre grâce notamment aux efforts du Gouvernement et de la MINUSMA, de timides avancées en direction d'un redéploiement à Kidal d'unités reconstituées, ou encore des signaux en matière de lutte contre la corruption. Je salue aussi les travaux de la Commission internationale d'enquête pour le Mali. Le rapport final sera présenté en juin. Il sera impératif d'y donner suite et d'engager sans délai des poursuites au pénal.

On annonce la reprise prochaine des réunions du Comité de suivi de l'Accord : c'est une bonne nouvelle. Nous attendons des parties qu'elles fassent preuve de maturité et de responsabilité dans la recherche de compromis. Le règlement de la question de Kidal sera une étape importante.

Malgré tout, force est de constater que le Mali tarde à sortir de la crise. Outre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, c'est sur l'ensemble des actions prioritaires mentionnées dans la résolution 2480 (2019) que nous attendons des avancées. Je tiens à le rappeler, la résolution 2480 (2019) est claire : les auteurs de manœuvres dilatoires s'exposent à des sanctions.

Depuis quelques mois, nous observons une montée des critiques à l'égard de la MINUSMA, des forces françaises et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le mécontentement semble grandir au sein de la population, qui dénonce la présence de forces étrangères mais aussi l'absence, l'inefficacité voire même l'illégitimité des services de l'État. Cette situation doit nous interpeller. C'est la crédibilité même de notre action qui est en jeu et, nous le savons, c'est avant tout une aubaine pour les ennemis de la paix.

Les réponses, nous les connaissons : protéger les populations sur l'ensemble du territoire; être à leur écoute; offrir un avenir désirable à la jeunesse malienne, à commencer par une éducation et des emplois de qualité; assurer la fourniture des services de base à tous les Maliens; et agir en faveur de la justice et contre l'impunité des auteurs de crimes. Autrement dit, outre l'indispensable réponse militaire dans l'immédiat, il

est urgent d'approfondir la démocratie malienne pour mettre un frein à l'attirance croissante pour le modèle de société prôné par les djihadistes. À cet égard, la décentralisation politique et administrative constitue un chantier prioritaire.

La MINUSMA reste l'opération de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. Nous remercions le Secrétaire général pour ses observations franches, notamment sur l'efficacité de la Mission. Le mandat de la MINUSMA est clair : pour protéger les civils, la MINUSMA peut adopter une posture offensive et aller au-devant des menaces. Le projet d'une Mission plus mobile, agile et flexible a notre plein soutien. Donnons-lui à présent les moyens pour y parvenir.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le voyage du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Mali, que j'ai dirigé en ma qualité de Président du Groupe de travail. Le Groupe de travail s'est rendu au Mali du 8 au 11 décembre 2019. Plusieurs membres du Groupe de travail se sont joints à la visite. Nous avons eu des réunions à Bamako et à Mopti avec plusieurs interlocuteurs nationaux et internationaux. En quelques mots, ce fut une visite fructueuse avec un programme riche, co-organisé par la MINUSMA, l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et je les en remercie. Les principales questions que nous avons discutées comprenaient la problématique des écoles fermées en raison du conflit, l'octroi de certificats de naissance, l'adoption du projet de code de protection de l'enfance révisé et, enfin, la signature d'un plan d'action par la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé et souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Tiébilé Dramé, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence.

Nous condamnons l'attaque perpétrée contre un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 9 janvier et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/983) souligne la complexité et la fragilité persistantes des conditions de sécurités au Mali, les graves violences intra et intercommunautaires, une situation humanitaire catastrophique, des conditions de sécurité et une situation économique préoccupantes dans le nord et le centre du Mali et la menace que font peser les forces terroristes sur la sécurité régionale. Le Gouvernement malien et les parties concernées doivent prendre des mesures pour régler ces problèmes.

Premièrement, le Gouvernement malien doit jouer un rôle efficace et régler les différends pacifiquement en pleine concertation avec toutes les parties au Mali afin de promouvoir le processus de paix et de préserver leur attachement conjoint à la paix et au développement du pays. Comme l'observe le Secrétaire général dans son rapport, l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est la seule voie viable vers une paix et une stabilité durables dans le pays, ce qui nécessitera des efforts soutenus et intensifiés de la part du Gouvernement malien.

Deuxièmement, le Gouvernement malien doit renforcer la coopération régionale afin de riposter aux opérations terroristes transfrontières par des moyens holistiques. La dynamique sécuritaire au Mali et dans la région sahélienne environnante a rendu difficile la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le Gouvernement malien doit assumer véritablement et efficacement ses responsabilités premières de protection de son territoire et de sa population, renforcer ses capacités en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, et progressivement prendre en main sa sécurité afin de maintenir la stabilité dans le nord et le centre du pays.

Troisièmement, le Gouvernement malien doit consolider ses bases économiques, améliorer les moyens de subsistance de sa population et consentir d'importants efforts pour parvenir à un développement indépendant et durable de façon à promouvoir la paix par le développement. Le Gouvernement doit faire davantage dans le nord et le centre du Mali afin que les populations locales puissent bénéficier rapidement des dividendes de la paix.

La MINUSMA et le Représentant spécial du Secrétaire général ont joué un rôle important pour maintenir la stabilité du Mali, renforcer ses capacités en matière de sécurité et soutenir et faciliter son processus de paix, qui est crucial pour la sécurité et la stabilité du Mali et du Sahel. La MINUSMA est l'une des missions de maintien de la paix les plus dangereuses des Nations Unies. Nous encourageons le Gouvernement à collaborer pleinement avec la Mission et à coordonner son action avec la MINUSMA dans le cadre des efforts visant à renforcer la sécurité des soldats de la paix.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

À l'instar de mes préopinants, je voudrais commencer par présenter mes condoléances et celles du peuple britannique suite aux pertes en vies humaines provoquées par les récentes attaques au Mali et au Sahel. Je pense en particulier au terrible attentat de jeudi dernier au Niger, qui nous rappelle de façon particulièrement choquante le coût de l'instabilité dans la région, mais aussi aux attaques contre le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), que nous condamnons, y compris l'attaque du 9 janvier contre les forces de la MINUSMA à Tessalit. Je me joins à l'Ambassadeur d'Allemagne pour présenter mes condoléances pour les vies perdues parmi les forces maliennes, ainsi que parmi les civils, bien sûr.

Ces événements témoignent de l'urgence pour la communauté internationale et le Gouvernement malien d'œuvrer ensemble à la paix et à la stabilité à long terme dans le pays et la région. Nous devons faire le point de la situation en ce qui concerne l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui a été signé en 2015 et qui en est maintenant à sa cinquième année. Cinq années plus tard, cet accord n'a toujours pas été pleinement mis en œuvre, la MINUSMA perd des soldats et la situation dans la région ne cesse d'empirer. Il est extrêmement préoccupant que nous n'ayons vu que des progrès limités dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. L'Ambassadeur du Niger a déclaré que les parties devaient accélérer le processus. Je souscrit pleinement à cet appel. C'est d'ailleurs un appel que plusieurs d'entre nous lançons depuis un certain temps déjà.

Nous saluons les récentes évolutions, notamment le dialogue national inclusif et, bien sûr, le déploiement par le Gouvernement malien des forces de défense et de sécurité nationales reconstituées dans le nord du pays. Nous nous félicitons également de l'annonce de la tenue d'un atelier de haut niveau afin d'accroître la participation des femmes dans le processus de paix.

Dans l'ensemble, toutefois, je suis d'accord avec ma collègue des États-Unis que les critères fixés par le Conseil doivent être respectés et que l'échec des acteurs politiques à agir pour la paix devra entraîner des conséquences, y compris des sanctions. En particulier, nous voulons voir un transfert de services et de compétences clefs aux dirigeants régionaux, ainsi que la pleine mise en place de la zone de développement des régions du nord. Je suis d'accord avec tous ceux qui ont parlé de l'importance d'une participation significative des femmes au processus de paix.

Les dynamiques en cours dans le centre du pays sont une source de grande préoccupation. Je voudrais saluer la nomination par le Premier ministre d'un haut représentant pour mieux coordonner les efforts dans le centre du pays, mais ce que nous voulons voir maintenant ce sont des actes. Comme nous l'a rappelé l'Ambassadrice de Saint-Vincent-et-les Grenadines, il n'y a pas de sécurité sans développement ni services, tout comme il n'y a pas de développement sans sécurité.

C'est pourquoi il nous faut une stratégie politique globale, coordonnée à l'échelle de tous les secteurs, afin de protéger les civils, de réduire la violence intercommunautaire, de rétablir les services sociaux de base et de permettre une justice et une réconciliation véritables. Bien sûr, nous savons que cela est plus facile à dire qu'à faire. C'est une entreprise compliquée et difficile, mais il faut que l'Accord pour la paix soit mis en œuvre et il faut qu'il le soit rapidement.

J'en viens maintenant à la MINUSMA, et je tiens à me faire l'écho des hommages rendus par d'autres à la Mission et à ses soldats, ainsi qu'au travail acharné et difficile qu'ils accomplissent. Je voudrais aussi dire que nous nous félicitons vivement du plan et des efforts de la MINUSMA pour accroître sa mobilité, son agilité et sa souplesse, avec des capacités sophistiquées, afin de pouvoir s'acquitter plus efficacement des tâches qui lui sont confiées. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces questions plus en détail.

Je voudrais juste dire aussi que le déploiement de 250 soldats envisagé par le Royaume-Uni atteste de l'importance du rôle que jouent, à nos yeux, la MINUSMA et la région. À cet égard, je voudrais reprendre à mon compte l'appel du Secrétaire général adjoint Lacroix en faveur d'un règlement rapide des différends fonciers qui empêchent le déploiement.

Nul besoin pour nous de souligner à nouveau ici la nécessité d'une action urgence pour remédier aux facteurs du conflit au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel. Le Royaume-Uni est prêt à jouer son rôle, aux côtés d'autres, au moyen de la diplomatie, de l'appui à la sécurité, de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Mais ce n'est qu'avec un leadership politique malien inclusif et efficace que ces efforts internationaux pourront apporter la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé éclairant.

Tout comme le Secrétaire général, je suis préoccupé par la persistance des retards dans l'exécution de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en 2015. Nous sommes aussi particulièrement préoccupés que la situation en matière de sécurité dans le nord et le centre du Mali continue de se détériorer du fait des violences intercommunautaires, des affrontements armés et des opérations des groupes armés terroristes. Nous condamnons les récentes attaques terroristes perpétrées contre les forces de sécurité maliennes et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous rendons hommage aux soldats de la paix et aux membres des Forces armées maliennes qui ont donné leur vie pour la paix et la sécurité du peuple malien.

À la lumière des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/983), de la lettre sur la situation au Mali, et des activités de la MINUSMA, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, nous sommes d'avis que la mise en oeuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015 doit continuer d'être la stratégie clef et viable pour la paix et la sécurité au Mali. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion des séances-débats organisées dans le cadre du dialogue national inclusif en novembre et en décembre 2019. L'appropriation nationale et la participation de toutes les parties concernées au dialogue national inclusif au Mali doivent être encouragées afin d'aplanir toutes les divergences. Nous prenons acte également des efforts consentis pour mener de l'avant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du Mali.

Deuxièmement, nous exhortons les parties concernées à s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, dans le cadre du conflit armé. Il est également nécessaire d'accroître la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions politiques et économiques au Mali.

Troisièmement, nous appuyons les activités de la MINUSMA. Nous saluons les efforts internationaux visant à rétablir la paix au Mali et appuyons le rôle que jouent l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour contribuer à la paix, à la sécurité et au développement durable du Mali.

Enfin, nous appelons tous les partenaires régionaux et internationaux à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui. Nous nous félicitons de la coopération entre la France et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui vient d'être renforcée à l'occasion du sommet tenu à Pau, en France, le 13 janvier, l'objectif étant de protéger les civils et d'empêcher les menaces terroristes de se propager aux pays limitrophes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M. Dramé (Mali) : À l'entame de mes propos, je voudrais, au nom du Président de la République du Mali, saluer et féliciter très chaleureusement le Viet Nam pour sa brillante élection au Conseil de sécurité et son accession à la présidence de celui-ci.

Je tiens à féliciter tout aussi chaleureusement la délégation des États-Unis d'Amérique, sous la direction de l'Ambassadrice Kelly Craft, pour le travail remarquable abattu à la tête du Conseil le mois dernier.

Je saisis cette occasion pour adresser les félicitations de la délégation malienne aux nouveaux membres du Conseil : l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam. Dans le même ordre d'idées, je salue l'importante contribution des membres sortants à la paix et à la sécurité internationales : la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne.

J'associe à ces remerciements tous les membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents et personnel à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union Africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation de la coopération islamique, et l'Algérie en sa qualité de Présidente du Comité de suivi de l'Accord, pour le soutien très précieux apporté au Mali dans ces moments difficiles de son histoire.

Je ne pourrais clore ce chapitre des remerciements sans réitérer la profonde gratitude du Président de la République du Mali, du Gouvernement et du peuple maliens tout entier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, pour son engagement constant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement du Mali et de la région du Sahel. Il l'a démontré par sa présence, il y a moins de 48 heures à Pau, au sommet Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel)-France.

Le Gouvernement malien prend note, d'une part, du rapport du Secrétaire général (S/2019/983) sous examen, et je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix des Nations Unies, pour sa présentation et, d'autre part, des commentaires et des attentes fortes exprimés par les membres du Conseil.

Pour ma part, je voudrais, au nom du Gouvernement malien, faire les observations suivantes, en insistant sur les derniers développements intervenus au Mali depuis la publication du rapport. Je commence par rassurer le Conseil qu'aujourd'hui plus que jamais le Gouvernement de la République du Mali reste très engagé en faveur de la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Nous avons certes connu une période de suspension des travaux du Comité de suivi de l'Accord, mais je suis en mesure d'informer le Conseil que le Comité de suivi de l'Accord se réunira le 19 janvier prochain à Bamako.

Je dois ajouter que pendant cette période, les mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et le Gouvernement du Mali ont continué à se parler, dans un dialogue intermalien fécond, à se concerter, et ce n'est pas un abus de langage de dire que c'est à l'issue de cette période de contacts, de dialogues intermaliens, que les parties maliennes se sont à nouveau entendues sur les grandes questions de la mise en œuvre de l'Accord. Et c'est ce dialogue intermalien qui permet aujourd'hui les avancées significatives inscrites à l'ordre du jour du prochain Comité de suivi de l'Accord à la fin de la semaine.

C'est aussi ce dialogue intermalien fécond qui a permis la participation de la Coordination des mouvements de l'Azawad (et de la Plateforme des Mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (Plateforme) au dialogue national inclusif. La participation de ces mouvements au dialogue national inclusif en a été la clef de réussite, saluée au Mali, comme chez nos voisins immédiats, en Afrique et dans le monde. La participation de la Coordination des mouvements de l'Azawad, qui avait suspendu sa contribution aux travaux préparatoires, est le résultat de contacts maintenus malgré la suspension pendant toute cette période, depuis le mois d'août jusqu'à ce jour. Je peux donc assurer au Conseil qu'aujourd'hui, toutes les parties maliennes sont engagées à franchir les dernières étapes importantes vers la mise en œuvre de cet Accord.

À partir de dimanche, nous entrerons dans une période d'accélération de la mise en œuvre de l'Accord grâce au dialogue intermalien, grâce à la contribution de toute la communauté internationale et grâce à la contribution de la MINUSMA, et je voudrais saluer les bons offices continus offerts par le Représentant du Secrétaire général et ses collaborateurs pour aider les parties maliennes à se parler hors du Comité de suivi de l'Accord.

Le dialogue national a été un succès total, avec la participation des organisations syndicales et patronales, des associations de jeunes et de femmes, et ses conclusions ont été adoptées le 22 décembre 2019. Parmi les recommandations et conclusions, il a été décidé de mettre en particulier l'accent sur quatre d'entre elles, et faudrait-il le rappeler, ces quatre résolutions sont de nature à accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

La première résolution est relative à l'organisation des élections législatives sur la base des circonscriptions électorales actuelles, étant entendu qu'il y a un fort engagement des forces vives du pays à engager un processus de réorganisation territoriale et du nouveau découpage administratif et électoral pour permettre la représentation de toutes les composantes du pays au sein du Parlement.

La deuxième résolution est relative à l'organisation d'un référendum en vue de la révision de la Constitution du 25 février 1992 avec la participation de l'ensemble des forces vives. L'organisation des élections législatives et la tenue du référendum constitutionnel créent les conditions de l'accélération des réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la mise en place d'une Assemblée nationale représentative de la diversité nationale malienne.

La troisième résolution est relative au déploiement immédiat, sur l'ensemble du territoire national, des forces de défense et de sécurité reconstituées et à l'adoption d'une législation, courant de l'année 2020, sur le rôle des chefferies et légitimités traditionnelles et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits.

La quatrième résolution est relative à la relecture de certaines dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, selon les mécanismes prévus à l'article 65 dudit Accord.

Les assises des forces vives du pays avaient suscité des inquiétudes quant à la manière dont l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali serait examiné. Mais le fait que le dialogue national inclusif a débattu de l'Accord, l'a assumé, n'a pas jeté l'accord dans le fleuve Niger, bien au contraire, cela donne une nouvelle légitimité à cet accord et à l'engagement des parties maliennes à le mette en œuvre. D'où la recommandation qui est faite de revoir certains dispositifs pour faciliter la mise en application de l'Accord d'Alger. Et toutes ces questions avaient déjà fait l'objet de discussions lors des échanges intermaliens qui ont précédé la tenue du dialogue national.

Je l'ai dit, le dialogue national a été un moment important de la vie de la nation, un moment au cours duquel s'est forgé un véritable consensus national, dans une solidarité agissante. Ainsi, pour avoir permis à l'ensemble des forces vives de la nation de débattre sans tabou de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des moyens d'enrichir ce précieux instrument pour la restauration de la paix au Mali, avec la participation effective de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, le dialogue national a sorti l'Accord du « tête à tête » entre les mouvements et le Gouvernement pour en faire une question nationale populaire. Pour sa part, le Président de la République du Mali a pris l'engagement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les résolutions et recommandations du dialogue national, conformes aux lois en vigueur, soient mises en œuvre. Un mécanisme de suivi sera incessamment mis en place.

Sur les questions de redéploiement des forces de défense et de sécurité, je suis heureux d'informer le Conseil des avancées tangibles auxquelles nous sommes parvenues. À la fin du mois de novembre, une commission technique de sécurité s'est réunie et a prévu un plan de déploiement de plusieurs bataillons dans les régions au nord du pays. Cela veut dire que la partie gouvernementale et les responsables militaires des mouvements signataires de l'Accord, avec l'encouragement de la communauté internationale, et de la MINUSMA en particulier, sont parvenus à un plan de déploiement qui sera validé dimanche prochain lors de la réunion du Comité de suivi de l'Accord.

À partir de cet instant, la voie sera ouverte au déploiement d'au moins 1 330 ex-combattants, des mouvements signataires, résultant du mécanisme connu sous le nom de Mécanisme opérationnel de coordination, qui seront donc déployés dans les trois régions du nord, j'allais dire les quatre régions du nord, parce qu'est prévu le déploiement d'une compagnie à Ménaka, d'un bataillon à Tombouctou, d'un second bataillon à Gao et d'un troisième bataillon à Kidal.

Dans la même dynamique, et confirmant la détermination du Gouvernement à honorer les engagements contenus dans l'Accord, le Président de la République a signé un décret, le 12 décembre 2019, portant nomination, à titre exceptionnel, d'environ une centaine d'ex-combattants des mouvements à différents grades d'officiers au sein de l'armée malienne. Je ne parle pas du retour au sein des forces, retour effectif de ceux que nous appelons les ex-Forces armées maliennes, ceux qui, à un moment donné de l'histoire du pays, étaient sortis de l'armée nationale. Ils sont revenus et aujourd'hui travaillent sous les mêmes uniformes, sous le même drapeau que leurs frères d'armes.

Je crois qu'il y a des avancées notoires qui se passent aujourd'hui sur le terrain au Mali et que j'avais le devoir de porter à la connaissance de l'auguste assemblée du Conseil de sécurité. La réforme du secteur de la sécurité se poursuit et se renforce avec l'adoption du plan d'action du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, rattaché au Premier Ministre et chef du Gouvernement. S'agissant des tensions entre les mouvements signataires de l'Accord dans la région de Ménaka et autour de la ville de Ménaka, je suis heureux d'annoncer au Conseil le dénouement heureux trouvé entre les protagonistes.

Pour ce qui concerne les questions de développement des régions du nord du Mali, il me plaît, là aussi, de noter des progrès très importants avec la promulgation de l'ensemble des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la zone de développement du nord du Mali et la mise en place du fonds de développement durable, qui est l'instrument financier chargé de la mise en œuvre de la stratégie de développement des régions du nord. La dotation en 2019, par le Gouvernement, de ce fonds était de 72 millions de dollars. Pour l'exercice budgétaire qui commence en 2020, cette dotation sera de 44 millions de dollars. Les efforts financiers de l'État sont une autre illustration de la volonté du Gouvernement de diligenter la mise en œuvre de l'Accord. À l'initiative conjointe du Gouvernement et

des mouvements, un projet pilote sera mis en place très bientôt dans les régions du nord.

Au chapitre de la réconciliation nationale, je puis dire au Conseil qu'une étape importante a été franchie. La Commission vérité, justice et réconciliation a enregistré, à ce jour, 16 000 dépositions de victimes à travers ses antennes régionales et les auditions publiques ont commencé le 8 décembre 2019. Le mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 et concerne désormais tous les faits survenus au Mali de 1960 à 2019.

La loi d'entente nationale promulguée en juillet 2019 exonère de poursuites pénales les personnes ayant commis ou ayant été complices de crimes dans le cadre des événements douloureux survenus au Mali à partir de janvier 2012, conformément aux recommandations de la Conférence d'entente nationale. Pour autant, elle ne constitue pas une prime à l'impunité. Bien au contraire, la loi d'entente nationale exclut de son champ d'application les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les viols et les crimes réputés imprescriptibles. Nonobstant des progrès réels dans la mise en œuvre de l'Accord, les parties maliennes doivent encore et toujours redoubler d'engagements et d'efforts pour permettre au peuple malien de jouir pleinement des dividendes de la paix.

Les propos exprimés par les représentants des pays qui siègent au Conseil de sécurité aujourd'hui ont été bien enregistrés. Leurs inquiétudes et observations nous conduiront à redoubler de détermination pour avancer dans la mise en œuvre de l'Accord. Les défis sont multiples et immenses, en particulier la détérioration de l'environnement sécuritaire, notamment au centre du Mali, les tensions intercommunautaires et le déficit des ressources financières, notamment les fonds promis par les partenaires.

La situation dans les régions du centre du Mali reste une source de préoccupation majeure pour le Gouvernement. Après les événements tragiques de Mondoro et Boulikessi, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2019, l'attaque terroriste du 18 novembre 2019 à Indélimane, dans la région de Ménaka, est venue hélas nous rappeler que les forces hostiles, à savoir les groupes terroristes, les narcotrafiquants et les trafiquants de tous ordres sont bien déterminés à déstabiliser le Mali, à déstabiliser les pays voisins et la région. Pire, en plus de semer quotidiennement la terreur dans notre espace commun, ces forces du mal exploitent ou utilisent nos populations les unes contre les autres. Les amalgames ainsi créés et entretenus par ces groupes criminels alimentent les violences intercommunautaires qui ont fortement endeuillé notre pays et tellement endeuillé nos voisins.

Le Gouvernement est conscient de la complexité de la situation au centre du Mali. C'est pourquoi il a opté pour une approche holistique, en se dotant d'un plan de sécurisation intégrée des régions du centre et consolidé un cadre de concertation pour la gestion politique de la question du centre. Le Chef de l'État a nommé un haut-représentant. Des efforts multiformes sont en cours aujourd'hui pour apaiser la tension de façon perceptible dans cette région. Ces dispositions prévoient notamment des mesures politiques, y compris le dialogue entre les communautés, le renforcement du dispositif de sécurité pour protéger les populations et leurs biens et la fourniture des dividendes de la paix à nos populations.

En plus du Plan de sécurisation des régions du centre, le Premier Ministre a effectué plusieurs visites dans les régions du centre et les résultats sont fort encourageants. Cette semaine, le Haut Conseil islamique du Mali organise un important forum sur les questions de religion au centre du pays. Les oulémas du Mali auront l'occasion de confronter leurs vues sur les pratiques de l'islam et les dérives qui aujourd'hui endeuillent le centre de notre pays.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, je voudrais souligner que le Gouvernement malien reste déterminé à respecter et à faire respecter les droits de l'homme et à lutter contre l'impunité. Les quatre cas de violations des droits de l'homme, évoqués dans le rapport du Secrétaire général et attribués aux forces de défense et de sécurité, feront l'objet d'enquêtes et de mesures administratives et disciplinaires lorsque les responsabilités seront situées. De même, le Gouvernement est conscient de sa responsabilité première dans la protection des civils. C'est pourquoi il continuera de déployer les efforts nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire. C'est aussi la raison pour laquelle, à la suite des violences que le centre a connues au cours du premier trimestre de l'année écoulée, plusieurs auteurs présumés de ces actes de violence ont été interpellés et se trouvent aujourd'hui entre les mains de la justice pour répondre de leurs actes. Il est vrai cependant que les conditions de sécurité, l'absence de services publics compétents dans certaines localités et le déficit d'expertise dans des domaines ne favorisent pas l'aboutissement rapide des procédures.

Prenant toute sa part dans la gestion de la crise humanitaire, le Gouvernement s’attelle sans relâche et de bonne foi à la mise en œuvre diligente et inclusive des dispositions pertinentes de l’Accord qui prévoient, entre autres, le cadre d’un retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs localités d’origine. Le Gouvernement continue également les actions et programmes en vue d’offrir aux populations concernées un meilleur cadre de vie, notamment à travers la fourniture de services sociaux de base, conformément à la politique nationale d’action humanitaire et à son plan d’action pour la période 2016-2020.

Les difficultés auxquelles sont actuellement confrontées les populations sont le résultat malheureusement d’une instrumentalisation par des personnes de mauvaise foi, ce qui a conduit à des manifestations occasionnant le saccage de dépôts de la MINUSMA, le 12 octobre 2019, à Sévaré. De même, des manifestations se sont déroulées à Bandiagara, il y a quelques jours, contre la présence de la force onusienne. Chaque fois que ces incidents se sont produits, sans ambiguïté, le Gouvernement a pris toutes ses responsabilités, non seulement pour les condamner, mais pour inviter l’opinion publique malienne à ne pas confondre nos amis et nos ennemis, à ne pas confondre les forces internationales qui sont là, à notre demande, avec notre accord, et sur notre insistance, avec ceux qui demandent leur départ pour pouvoir détruire notre pays et nos institutions.

Il n’y a pas d’ambiguïté dans la position du Gouvernement malien sur cette question, chaque fois que cela s’est produit, et nous continuons la sensibilisation de la population sur le terrain pour que les dérives constatées çà et là restent le fait d’actes minoritaires. Et d’ailleurs, quand on voit la façon dont les populations, à Bamako et ailleurs, se comportent vis-à-vis de ceux qui appellent à manifester contre les forces internationales, on réalise que la majorité des Maliens restent reconnaissants vis-à-vis de la communauté internationale, vis-à-vis des forces internationales venues à notre chevet à notre demande.

Et cette reconnaissance, le Gouvernement malien voudrait la redire, aujourd’hui au Conseil, en cette occasion, aux membres du Conseil. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour les actions posées par la communauté internationale depuis l’éclatement de la crise malienne jusqu’à ce jour. C’est pourquoi nous multiplions les contacts avec les responsables de la MINUSMA, à tous les niveaux, pour assurer la force onusienne, le personnel de la MINUSMA, le leadership de la MINUSMA, de notre solidarité de tous les instants et de notre reconnaissance et de la reconnaissance du peuple malien.

Ce que certains appellent un sentiment anti-forces internationales n’est pas partagé au Mali. C’est le fait d’une minorité. Le peuple malien, dans son ensemble, continue de reconnaître et d’apprécier le soutien des forces internationales et leurs actions auprès de leurs frères d’armes maliens. Nous le disons aux Maliens tous les jours – et j’ai eu l’occasion de le dire il y a quelques jours à la MINUSMA quand, à la suite des manifestations sur le plateau dogon, à Bandiagara, je me suis rendu dans les locaux de la MINUSMA, pour leur dire que la MINUSMA, c’est nous. La MINUSMA, ce sont des Togolais, des Burkinabé, des Sénégalais, des Nigériens, des Guinéens, et ce sont nos amis hors d’Afrique qui ont décidé d’envoyer leurs enfants chez nous parce que nous sommes en difficulté. Je prie le Conseil de croire que ce discours de fermeté et de raison tenu par le Gouvernement de la République du Mali est bien compris par les populations maliennes et par l’opinion publique malienne, ce qui permet au Président de la République de dire et redire au corps diplomatique, notamment lors de la présentation des vœux, ainsi qu’aux autorités traditionnelles et à la société civile, que le Mali restera éternellement reconnaissant vis-à-vis de la communauté internationale.

La dimension régionale de la crise malienne constitue un autre défi, et non des moindres, à la mise en œuvre de l’Accord. C’est tout le sens de l’engagement des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel en faveur de la stabilisation de la région.

Je le disais tantôt, la multiplication des attaques terroristes, ces dernières semaines, dans la région du Sahel, particulièrement dans la région des trois frontières Burkina-Mali-Niger, souligne l’urgence pour la communauté internationale de s’investir davantage à nos côtés, afin de garantir à la Force conjointe du G5 Sahel, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de son mandat.

Comme les membres du Conseil peuvent l’imaginer, le Mali se réjouit des conclusions du Sommet de Pau tenu entre les chefs d’État du G5 Sahel et le Président de la République française, notamment s’agissant de la détermination commune à lutter contre les groupes terroristes actifs qui opèrent dans la zone, en concentrant immédiatement les efforts militaires dans la région des trois frontières, sous un commandement conjoint de la Force conjointe du G5 Sahel et de

l'opération Barkhane, en ciblant en priorité l'État islamique du Grand Sahara, qui n'est qu'une filiale de l'État islamique/Daech; de la formation des armées nationales avec un accent particulier sur le partage des renseignements avec les forces étrangères; de la restauration de l'autorité de l'État partout dans les pays du Sahel, particulièrement dans la région de Kidal; et du travail en synergie pour le développement du Sahel.

Je salue ici la décision des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notre organisation sous-régionale, de renforcer le soutien à la lutte contre le terrorisme dans la région.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail remarquable qu'accomplissent les femmes et les hommes de la MINUSMA sur le terrain, sous le leadership avisé de M. Mahamat Saleh Annadif, dont les bons offices, constamment offerts, ont permis au Mali de faire des progrès dans le sens du consensus national. Ce sont les bons offices de l'Ambassadeur Annadif qui ont permis de nouer un dialogue politique qui nous a conduits à ce que nous appelons l'Accord politique de gouvernance, signé le 2 mai 2019, et qui s'est traduit par la formation d'un gouvernement de large ouverture, permettant d'apaiser de façon claire, notable et vérifiable les tensions politiques et sociales dans le pays. Il est souhaitable que le Représentant spécial Annadif continue à offrir ses bons offices, pour que le Mali et les Maliens retrouvent ce consensus sans lequel il ne sera pas possible de réaliser le rassemblement national, l'union nationale qui permettra à notre pays de faire face aux défis et de conjurer les périls.

Je voudrais saisir l'occasion pour rendre hommage à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, toutes tombées pour la liberté du Mali. Je réitère la gratitude du Président de la République, du Gouvernement et du peuple tout entier à la force française de l'opération Barkhane, aux pays contributeurs de troupes de la MINUSMA et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur accompagnement constant en vue du règlement durable et définitif de la crise malienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.